



Communauté
d'universités
et établissements
de Toulouse

COMUE de Toulouse
41 allées Jules Guesde
CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 80 11

Marché n°2026-050 à 051

Acquisition et intégration d'équipements d'une cellule robotisée et prestations de formation, conseil et maintenance associées

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :16/06/2026 à 12h00
Il est recommandé de déposer les plis au minimum 24h avant la DLRO

Synthèse de la consultation










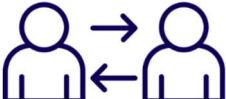
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise
	Le marché contient des considérations environnementales
	Le marché ne contient pas de considérations sociales
	Le présent marché s'exécute à Toulouse
	Durée du marché :4 ans
	Lot n°1 : Centre d'usinage 5 axes Lot n°2 : Machine de mesure tridimensionnelle
	Le présent marché composite est composé d'une partie à prix global et forfaitaire et d'une partie à prix unitaire correspondant à un accord-cadre à bons de commande. Le montant maximum relatif aux bons de commande est de 60 000 € HT pour chaque lot.
	Visite obligatoire le 28 ou 29 mai 2026 à 15h30
	Les questions sont obligatoirement posées sur PLACE 10 jours avant la fin de la consultation
	Aucune négociation possible.

Table des matières	
ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR	5
ARTICLE 2- OBJET	5
ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
3.1 Procédure de passation	5
3.2 Publicité	5
3.3 Forme	6
3.4 Durée et Délais	6
3.5 Décomposition	6
Allotissement	6
Tranches	6
3.6 Lieu d'exécution	7
ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)	7
4.2 Questions durant la consultation	8
4.3 Modification de détail du DCE	8
4.4 Visite obligatoire	8
ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC	9
5.1 Candidature	9
5.2 Examen des candidatures	10
ARTICLE 6- OFFRE	11
6.1 Contenu de l'offre	11
6.2 Analyse des offres	12
Durée de validité des offres	12
Méthode de Notation	12
ARTICLE 7- DÉPOT DU PLI DE RÉPONSE	13
Signature électronique	14
Horodatage	14
Copie de sauvegarde	14
Antivirus	15

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION.....	15
ARTICLE 9- CONTENTIEUX.....	16
9.1 Différends	16
9.2 Litige et contentieux	16

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR

COMUE de Toulouse
41 allées Jules Guesde- CS 61321
31013 Toulouse cedex 6

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :
Monsieur le président de la COMUE, Michael Toplis

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à 62 du code de la commande publique :
Monsieur le Président de la COMUE TOPLIS
marche@univ-toulouse.fr

Comptable assignataire :
Madame l'agent comptable de la COMUE de Toulouse, Cécile Fromion

ARTICLE 2- OBJET

La présente consultation concerne l'acquisition et l'intégration d'un centre d'usinage 5 axes et d'une machine de mesure tridimensionnelle pour l'usine-école de la Plateforme d'Accélération vers l'Industrie du Futur d'Occitanie (Pad'OCC) ainsi que les prestations de maintenance, de formation et de conseil associées à l'utilisation de ces équipements.

Les équipements proposés peuvent être neufs ou d'occasion à condition d'avoir moins de 5 ans de service et moins de 5000 heures de production.

La cellule d'usinage robotisée était équipée jusqu'à présent d'un centre d'usinage et d'une machine de mesure tridimensionnelle fournis dans le cadre d'un mécénat, ce dernier prenant fin la COMUE souhaite acquérir de façon pérenne les équipements objet du marché.

ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

3.2 Publicité

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R2131-16 du Code de la commande publique.

3.3 Forme

La présente consultation concerne un marché composite constitué d'une partie à prix forfaitaire sous la forme d'un marché ordinaire et d'une partie à prix unitaire sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Conformément aux articles R2121-8 et R2162-4 du code de la commande publique, la partie du marché correspondant à un accord cadre est passé avec un maximum de 60 000€ pour chaque lot sur la durée totale du marché (4 ans).

3.4 Durée

Début du marché:

Il prend effet à compter de l'accusé de réception de notification sur PLACE

Durée :

Il est conclu pour une durée de 4 ans

Les délais d'exécution sont précisés dans les pièces du marché.

3.5 Décomposition

Allotissement

Lot n°1 : Centre d'usinage 5 axes

Lot n°2 : Machine de mesure tridimensionnelle

Les candidats peuvent soumissionner aux deux lots.

Les deux lots peuvent être attribués au même candidat.

Le présent règlement de consultation s'applique indifféremment aux deux lots.

Tranches

Le présent accord-cadre ne comprend pas de tranches.

Prestation supplémentaire éventuelle

Le présent accord-cadre ne comprend pas de PSE.

Variantes

La présente consultation n'autorise pas les variantes.

3.6 Lieu d'exécution

Les prestations seront à exécuter à la Maison de la Formation Jacqueline Auriol (MFJA)
1 rue Tarfaya 31400 TOULOUSE

ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES

4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le DCE est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement / ATTR11
- Les annexes financières (BPU/DQE/DPGF)
- Le CCAP
- Le CCTP et son annexe
- Accord de confidentialité (à retourner durant la consultation si le candidat souhaite disposer des plans et modèles 3D de la cellule d'usinage robotisée)
- Le PDF « *Conseils pour répondre à un marché à la COMUE* »

Le marché est soumis au CCAG FCS, non joint, mais disponible à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341>

Le DCE est disponible gratuitement sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

L'accord de confidentialité est à retourner durant la consultation, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres (DLRO), à l'adresse mail marche@univ-toulouse.fr. Les plans et modèles 3D de la cellule d'usinage robotisée vous seront adressés sur la plateforme PLACE ou à défaut par retour de mail, si le volume des pièces ne permet pas un envoi via PLACE.

Dans le cadre du retrait du DCE par voie électronique, le demandeur doit au préalable connaître la Charte d'utilisation mentionnée par la place des marchés interministérielle « [marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr) » et fournir, via le renseignement d'un formulaire électronique, trois informations indispensables : « le nom de l'organisme » au nom duquel les documents sont demandés, « le nom de la personne physique téléchargeant les documents » et « une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance par courriel ». Toute information erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur.

En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander à ce qu'ils lui soient envoyés par mail. La demande devra être adressée à marche@univ-toulouse.fr. Le dossier leur parviendra sous format numérique.

4.2 Questions durant la consultation

Durant la consultation les questions sont formulées par voie dématérialisée uniquement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE): www.marches-publics.gouv.fr. Toute question posée par un autre support de communication ne sera pas traitée.

Les questions sont formulées au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres (DLRO). Une réponse est apportée au plus tard 7 jours calendaires avant la DLRO.

Le candidat ne pourra se prévaloir d'incohérences dans le DCE s'il ne fait pas usage de la faculté qui lui est offerte de poser des questions au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la consultation.

4.3 Modification de détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur pourra apporter des modifications de détail au plus tard 7 jours calendaires avant la DLRO.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

⚠ Le pouvoir adjudicateur rappelle l'importance pour le candidat de s'enregistrer pour retirer le DCE. En cas de retrait anonyme, l'entreprise ne pourra se prévaloir de ne pas avoir été informée des modifications survenues en cours de consultation.

4.4 Visite obligatoire

Les candidats devront visiter le site d'exécution des prestations avant la remise de leur offre. Pour procéder à cette visite, les candidats devront au préalable contacter :

arturo.sanchez-godinez@padocc.fr

La visite se tiendra les 28 et 29 mai à 15h30 à la Maison de la Formation Jacqueline Auriol (MFJA)

1 rue Tarfaya 31400 TOULOUSE

Aucune autre date de visite ne sera proposée.

Les candidats devront indiquer, lors de la prise de contact par mail, le jour de leur venue (28 ou 29 mai).

De plus amples précisions pourront être apportées par le contact susmentionné.

La visite préalable devra permettre aux candidats de prendre connaissance des installations et de leur environnement afin d'établir leur offre.

Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être posées via la plateforme PLACE, suivant la visite. Les réponses seront visibles par l'ensemble des candidats.



A l'issue de cette visite, les participants recevront une attestation de visite. Les candidats devront joindre cette attestation à leur offre.

L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite obligatoire ne pourra être régularisée et sera par conséquent éliminée.

ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC

5.1 Candidature

Pour candidater, vous devez :

	
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner (art L2141-1 à L2141-5 du CCP)• Il est interdit aux candidats de se présenter :<ul style="list-style-type: none">- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;- En qualité de membres de plusieurs groupements.	<ul style="list-style-type: none">• Le marché peut être attribué à une seule entreprise ou à un groupement.• Si groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire de chacun des membres.• Avoir les capacités financières technique et professionnelles demandées

En vertu de l'article L2141-7 du code de la commande publique une entreprise qui, au cours des trois dernières années, a fait l'objet d'une résiliation, a été condamné à payer des dommages et intérêts ou a connu une sanction comparable lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique antérieur du fait d'un manquement à ses obligations contractuelles doit justifier par un courrier annexé à sa candidature des mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées ; à défaut, sa candidature pourra être écartée.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les renseignements et pièces suivants :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Déclaration Kbis de moins de 3 mois
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des 3 exercices disponibles
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

En cas de co-traitance :

Le même dossier devra être fourni par les membres du groupement.

Les filiales de groupes pour se prévaloir des compétences de leur maison mère doivent fournir un document engageant la maison mère de mettre à leur disposition les moyens professionnels, techniques et financiers présentés dans leur candidature.

En cas de sous-traitance au stade de la candidature :

Si le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur d'autres opérateurs économiques, tels que des sous-traitants (exemple dans le cadre de marché : laboratoire accrédité COFRAC) , pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, il produit les justificatifs de ces opérateurs ainsi qu'une déclaration écrite de ces derniers de la mise à disposition de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, dans le cadre de l'exécution du présent marché.




A cet effet, le candidat utilisera le formulaire DC4 disponible à l'adresse :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Le sous-traitant devra également fournir les habilitations électriques relatives aux prestations qui lui seront confiées le cas échéant.

5.2 Examen des candidatures

La COMUE de Toulouse se réserve la possibilité d'inverser les phases d'analyse des candidatures et d'analyse des offres et ainsi d'analyser uniquement la candidature de l'entreprise classée première au regard du rapport d'analyse des offres.

		
<p>La candidature remplissant les caractéristiques demandées ci-dessus.</p>	<p>En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.</p>	<p>Sont éliminées les candidatures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incomplètes, si le pouvoir adjudicateur n'ouvre pas la possibilité de les régulariser - Qui ne justifient pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes - Arrivées hors délai

ARTICLE 6- OFFRE




6.1 Contenu de l'offre

L'offre établie en euros (€) comporte les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété. Le RIB doit y figurer.
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le certificat de visite
- Le mémoire technique du candidat comprenant :
 - Un descriptif de l'équipement livré détaillant ses caractéristiques notamment sa polyvalence, sa précision, ses performances, son état (photographie à l'appui), les logiciels utilisés, les garanties applicables...
 - La méthodologie d'installation, de mise en service et de maintenance
 - Les prestations proposées en matière de formation et de conseil
 - Une présentation de la réparabilité et de la durabilité de l'équipement notamment en matière de disponibilité des pièces détachées, facilité de démontage et résistance à l'usure et aux chocs
- Un planning de livraison et d'intégration de l'équipement

NB :En cas de soumission d'offre pour les deux lots, le candidat doit veiller à transmettre un acte d'engagement, des pièces financières (BPU/DQE/DPGF), un mémoire technique et un planning propres à chaque lot.

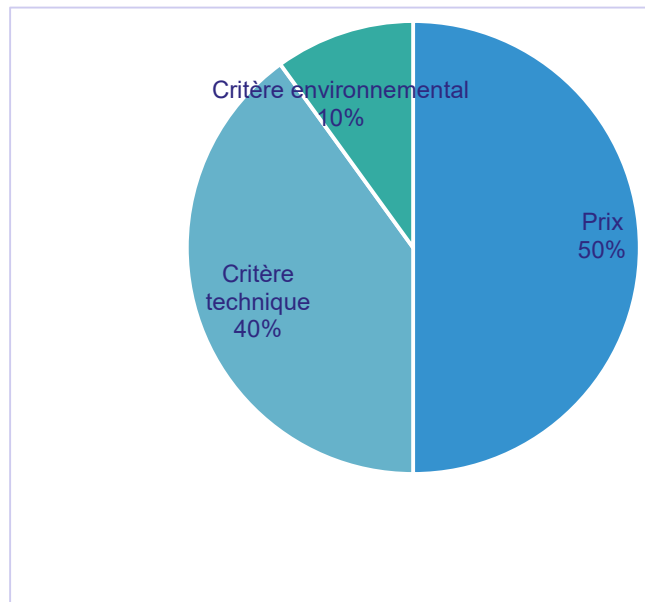
6.2 Analyse des offres

		
L'offre respectant les prescriptions ci-dessus	En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation seulement si l'offre n'est pas anormalement basse et/ou la régularisation ne modifie pas substantiellement l'offre. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les offres : <ul style="list-style-type: none">- Irrégulières (exemples: pièces manquantes : BPU/DPGF, mémoire technique) si le pouvoir adjudicateur n'ouvre pas la possibilité de les régulariser- Inacceptables : dépasse les crédits budgétaires alloués au marché- Inappropriées : sans rapport avec le marché<ul style="list-style-type: none">- Arrivées hors délai

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Méthode de Notation



Les critères sont identiques pour les deux lots

Critères		Pondération
CRITERE PRIX	Prix des prestations Jugé sur la base de l'offre TTC au regard des annexes financières complétées (DPGF +DQE)	50 points
CRITERE TECHNIQUE	Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique	40 points
<i>Sous-critère 1</i>	<i>Polyvalence, précision, performance, état de l'équipement, garantie</i>	<i>25 points</i>
<i>Sous-critère 2</i>	<i>Méthodologie d'installation, de mise en service, de formation, de conseil et de maintenance</i>	<i>15 points</i>
CRITERE ENVIRONNEMENTAL	Réparabilité et durabilité de l'équipement au regard du mémoire technique	10 points
TOTAL		100 points

Méthode de notation du critère prix et de ses sous-critères :

Points obtenus = (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre) x pondération

ARTICLE 7- DÉPÔT DU PLI DE RÉPONSE

- Offre et candidature sont remis en une seule fois dans l'idéal au minimum 24 heures avant la DLRO figurant sur la page de garde.
- En cas d'envoi successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis, par voie électronique ou sur support matériel, sera retenu.
- Les plis doivent être déposés sur la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Taille maximale des plis est de 1Go.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Signature électronique

La signature électronique n'est pas exigée.

Aucun document n'a à être signé obligatoirement lors du dépôt des offres.

En cas de signature électronique d'une ou plusieurs pièces de l'offre, celle-ci doit être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une signature électronique dans un autre format les expose à ce que les documents déposés soient illisibles, ce qui peut entraîner le rejet de leur offre pour cause d'irrégularité.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité minimal requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau ** du RGS.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité avérée de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres pourront être modifiées.

Copie de sauvegarde



Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

**« Copie de sauvegarde » ;
Intitulé de la consultation ;
Nom ou dénomination du candidat.**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique).

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

**COMUE de Toulouse
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle Marchés publics - 2ème étage - Bureau 225
41 Allées Jules Guesde - CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6**

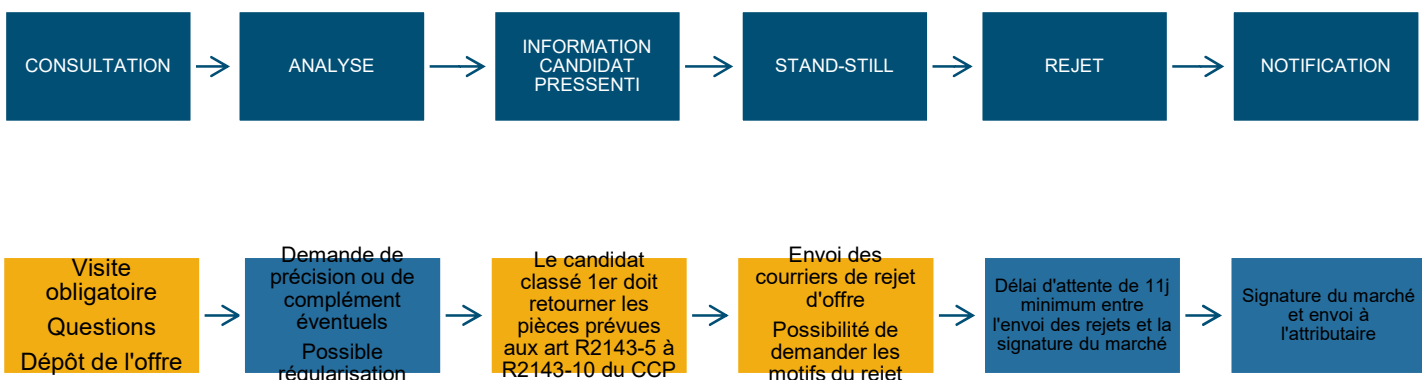
Le candidat peut également déposer une copie de sauvegarde électronique sous réserve de respecter strictement les exigences prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318542>).

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en seront avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION



L'attributaire pressenti devra fournir les pièces suivantes sur demande du pouvoir adjudicateur avant l'attribution du marché si celles-ci n'ont pas déjà été fournies lors du dépôt de la candidature :

- Justificatif d'immatriculation
- Attestation de vigilance de moins de 6 mois
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
- Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle valide

Le défaut de présentation dans le délai imparti des documents susmentionnés, peut entraîner le rejet de l'offre de l'attributaire pressenti. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

ARTICLE 9- CONTENTIEUX

9.1 Différends

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par les articles L2197-3 et L2197-4 du code de la commande publique.

Le comité consultatif compétent est Bordeaux.

9.2 Litige et contentieux

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr